

Délibération n°2026-001

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	11
Date de	
Convocation	Affichage
17/02/2026	17/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune convoqué exceptionnellement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Marianne DRIEUX, Emeline OBERT, Samuel DEGEZELLE, Jean-François LAMS, Jean – Marie ROMMELAERE, Tanguy HERREMAN

Procuration : MM. Jean – François REBIER donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE, Estelle ACHTE donne pouvoir à M.A. MAHIEUX

Excusé : M. Benjamin DENOYELLE

Absent : Mme Marie – Andrée MAHIEUX

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric SAUVAGE

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UN AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC SOLIHA FLANDRES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-036 DU 18 DECEMBRE 2025

La commune de STEENE est propriétaire d'un immeuble situé au 2 impasse de l'école, cadastré B 999.

Par acte administratif, la commune a donné bail emphytéotique, pour une durée de 27 années entières et consécutives à la SA UES Habitat Pact, venant aux droits de SOLIHA, bâtisseur de logement d'insertion dans les Hauts de Flandre.

Le présent bail s'est terminé le 1^{er} février 2026.

SOLIHA Flandres n'ayant pas réalisé les travaux d'entretien avant la fin du bail, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au bail qui sera rédigé par l'étude de Maître NUNS à Bergues avec les modalités suivantes :

- SOLIHA Flandres réalisera les travaux au 1^{er} étage ainsi que dans les parties communes et les extérieurs selon une liste détaillée validée par les deux parties.
- L'avenant prendra fin dès que les travaux seront terminés et ce au plus tard le 1^{er} février 2027 sous peine de pénalités de retard dûment précisées lors de sa rédaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique avec SOLIHA Flandre pour l'immeuble sis 2 impasse de l'école à SOLIHA Flandre à compter du 02 février 2026 jusqu'au 1^{er} février 2027.

Fait et délibéré le 20 février 2026 et ont signé les membres présents.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le **23/02/2026**

et publication,

le **23/02/2026**

ou notification

du **23/02/2026**

Nombre de suffrages exprimés :

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstention : 0